

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-269

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction transformation numérique	<i>N° 2016-269</i>

Marché - UGAP - Microsoft - Autorisation de signature -

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le numérique et les systèmes d'information ont pris une place importante dans nos organisations et constituent un levier essentiel de transformation et d'efficience attendu notamment par la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'information déjà choisi en cycle 1 par 9 communes.

Dès janvier, un vaste projet de convergence, d'optimisation et de transformation s'est engagé, impliquant la prise en compte de nouveaux besoins pour les communes et Bordeaux Métropole et la renégociation des contrats qui ont été transférés par les communes.

Dans ce contexte, le contrat passé avec Microsoft via l'UGAP par Bordeaux Métropole l'an passé doit être revu afin d'intégrer une couverture plus large à la fois en termes d'usages et de périmètre au regard de la mutualisation, intégrant les besoins de Bordeaux Métropole et ses services communs, mais aussi ceux des communes ayant mutualisé le numérique ou celles à venir. Ce périmètre élargi constitue un important levier de négociation.

Le cadre contractuel proposé prend en compte l'obsolescence des versions constatées dans certaines structures – qu'il s'agisse des systèmes d'exploitation, des suites bureautiques ou bases de données non maintenues – et permet de construire progressivement une offre de services numériques intégrant une gamme plus importante d'usages.

Ainsi, sont intégrés des services permettant de favoriser en particulier le travail en mobilité, l'usage de la visioconférence en ligne permettant d'économiser des déplacements, ou encore des outils de travail collaboratifs entre les agents, entre les communes, avec les pôles territoriaux et les services centraux de Bordeaux Métropole ou des partenaires de projets.

Le contrat proposé offre aussi l'opportunité d'un déploiement progressif homogène quant aux services et usages proposés aux agents, quelle que soit leur collectivité d'origine.

Sur la base du périmètre actuel, 8500 agents pourraient disposer à minima d'une boîte aux lettres électronique hébergée et d'un accès à l'intranet de leur collectivité, ou à de nouveaux services collaboratifs avec la possibilité d'ouvrir les documents partagés.

Les 5500 agents équipés d'un poste informatique bénéficieraient d'une nouvelle suite bureautique facilitant l'échange de documents et d'outils collaboratifs tels que la messagerie instantanée.

Le contrat ainsi négocié n'inclut pas le périmètre des écoles (élémentaires, musiques, art, ...) qui bénéficie d'une tarification spécifique.

Sur le plan économique, il constitue aussi un accélérateur pour la convergence des infrastructures de messagerie Bordeaux Métropole et communales actuelles et à venir avec des bénéfices immédiats tels que l'augmentation des quotas de messagerie jusqu'à 50 Go, l'arrêt des contrats divers des communes transférés, et l'arrêt progressif des contrats et des serveurs existants dans les structures. La signature de contrat permettra de construire avec les collectivités parties prenantes du service commun du numérique et des systèmes d'information un déploiement sur 24 mois.

Une première phase traitera en priorité la gestion de l'obsolescence des systèmes d'exploitation toujours sous Windows XP, ceci présentant des risques importants de sécurité.

Une seconde phase s'attachera à la mise à niveau des suites bureautiques et à la formation des agents à ces nouveaux outils.

Le plan de formation pourra être renforcé par la mise à disposition de cours et tutoriels en ligne négociée dans le cadre du contrat et s'appuiera aussi sur l'école interne de la Métropole.

Le déploiement des nouveaux usages collaboratifs fera l'objet d'une expérimentation, puis d'un déploiement progressif suivant les négociations avec les collectivités.

La convention cadre en cours de négociation avec l'UGAP va permettre de bénéficier de tarifs préférentiels.

Dans ces conditions, un accord est en cours de formalisation avec Microsoft via l'UGAP sur ce projet global. D'une durée de trois ans, il définira les modalités de déploiement pour un montant annuel de 1 180 000 euros TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code des marchés publics et notamment son article 9,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les conditions pour contractualiser avec l'UGAP pour la signature d'un accord entreprise avec MICROSOFT sont réunies,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à contractualiser via l'UGAP un accord entreprise Microsoft.

Article 2 : La dépense résultant du présent accord entreprise sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget des exercices correspondants : Chapitre 65 – Compte 6581 – Fonction 020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 MAI 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 MAI 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alain TURBY</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------